

colorchecker CLASSIC



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

mm

11108800

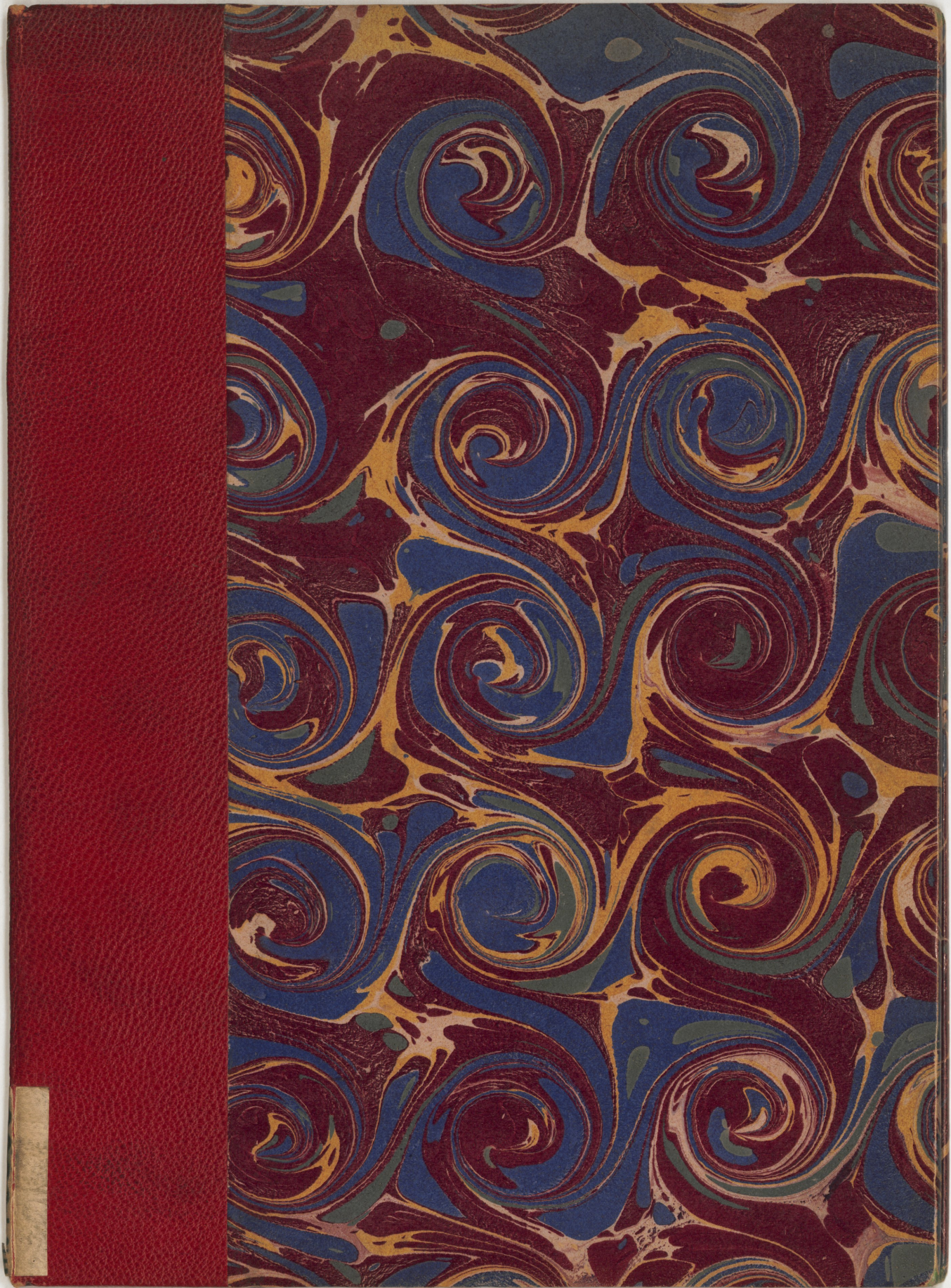
DISCOURS SUR LA DÉPUTATION DU PARLEMENT. . . . (1649)

PAR M. DE LA PÉRIÈRE

DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

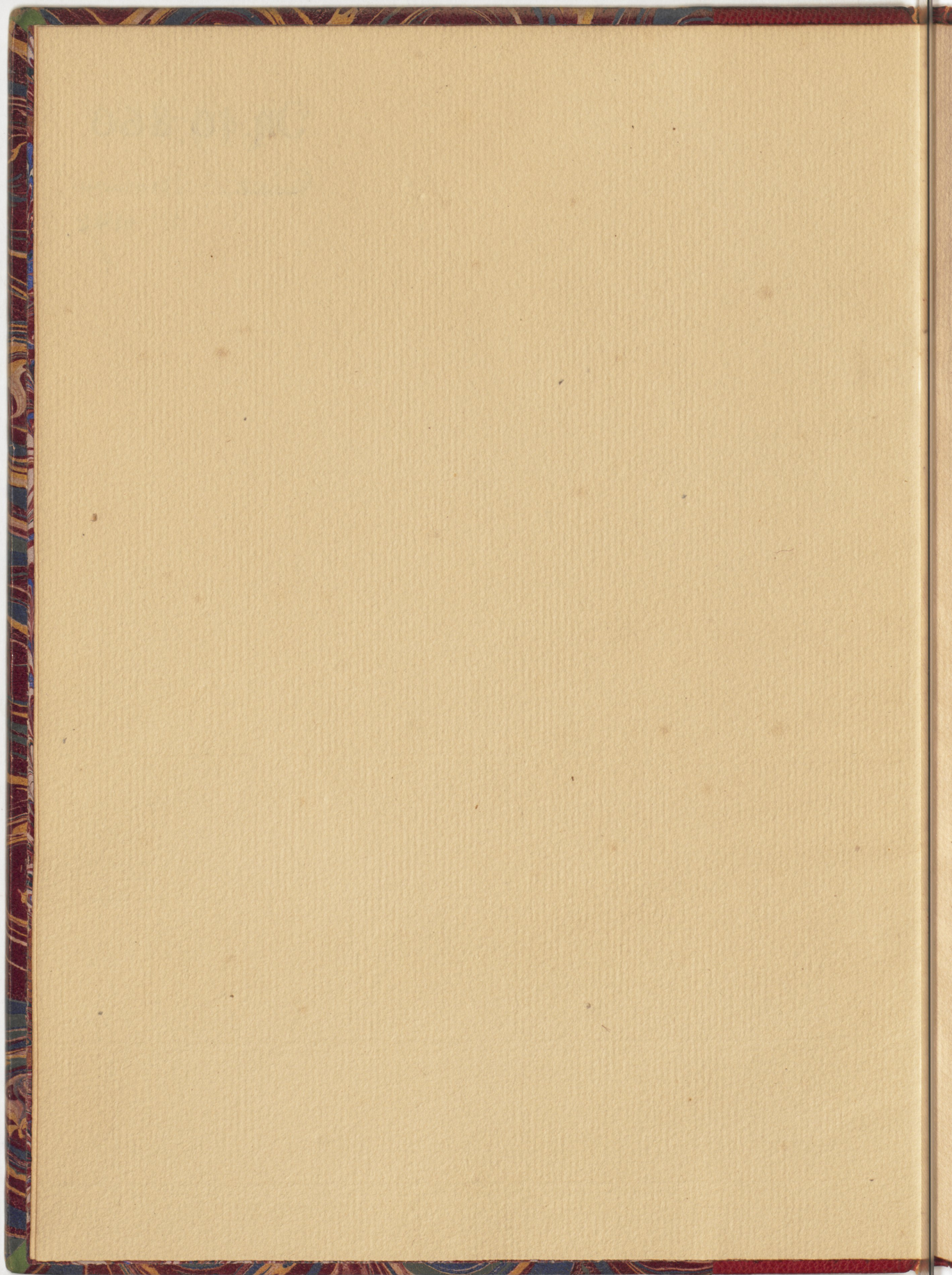
DE PARIS

1717



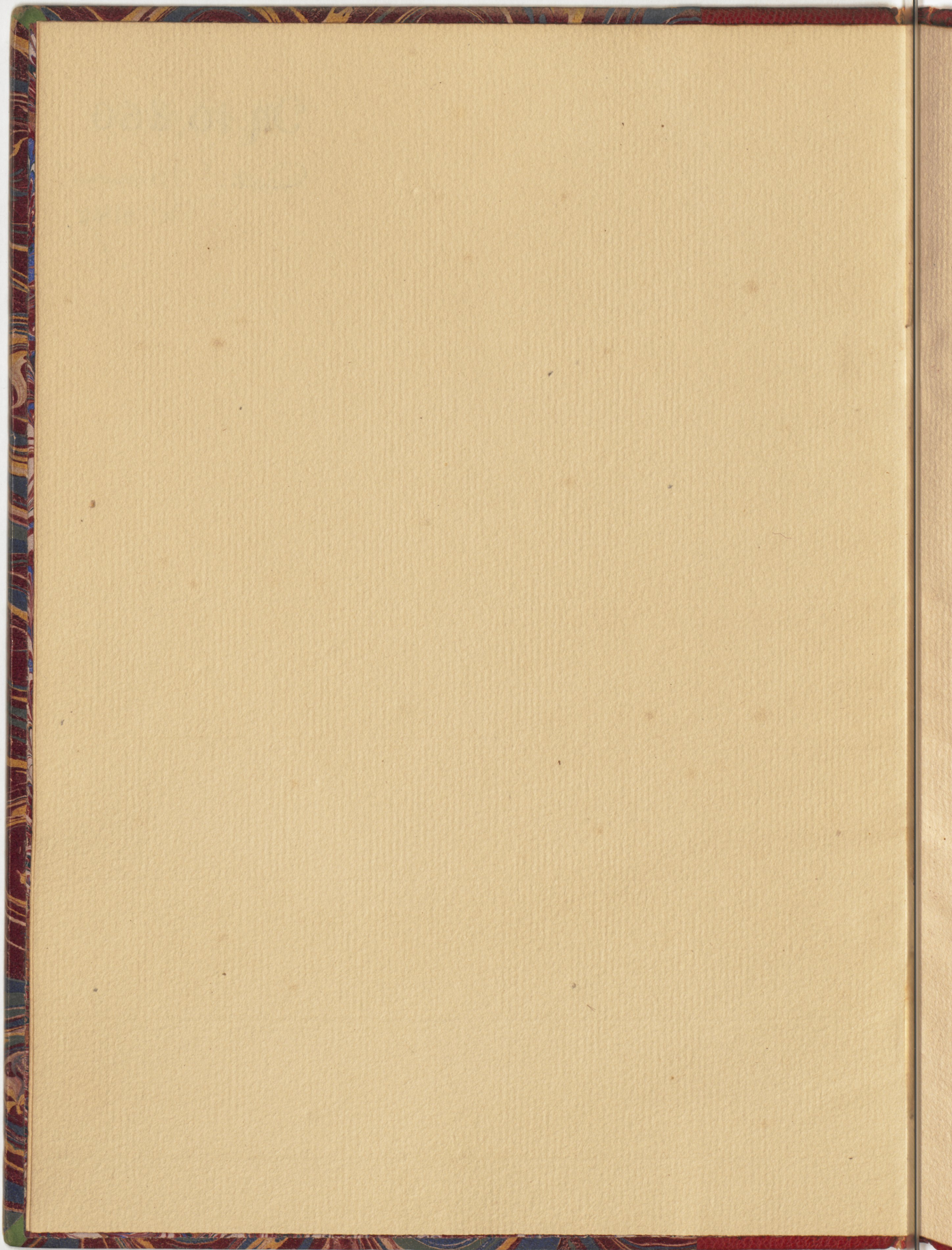






In. 10,860.

Cat. Moreau,  
n<sup>o</sup>. 1147.





# DISCOVRS

## SVR LA DEPV TATION

### DV PARLEMENT

#### A M<sup>r</sup> le Prince de Conde



**I**'A VOIS eü de la peine a adiouster foy à la nouvelle qu'on m'auoit escrite de Paris, que le Parlement auoit député vers Monsieur le Prince, pour luy testmoigner la ioye que la Compagnie auoit de son retour, & l'asseurer en mesme temps de ses soubmissions, & de ses respects: mais cette nouvelle m'ayant esté depuis confirmée. l'auouë que i'ay esté faisi d'estonnement, & d'indignation tout ensemble, d'apprendre que cette Compagnie autresfois si Auguste, & si Genereuse, se soit abbaissée à vne si prodigieuse lâcheté.

Car sans parler qu'il n'y a point d'exemple dans les Registres que le Parlement de Paris ayt iamais fait en vne pareille occasion, des semblables complimens vers des Princes du sang, qui sont suiects du Roy aussi bien que nous, qui sont soumis aux mesmes loix qui nous lient, & n'ont autre aduantage que d'estre les premiers Gentils-Hommes du Royaume; on ne pouuoit point d'ailleurs tirer en exemple la Deputation qui auoit esté faicte vers Monsieur le Duc d'Orleans, lequel estant fils de France, Oncle du Roy, & Lieutenant General de la Couronne, est infiniment esleué au dessus d'un Prince du Sang, & merite partant des honneurs singuliers; & le Parlement a fait sans doute vne iniure tres sensible à son Altesse Royale de luy auoir esgalé vn homme qui ne luy parle que le chapeau à la main.

Mais quand ie fais reflexion sur les choses qui sont passées depuis trois mois, quand ie me represente deuant les yeux

les Images encores toutes fraisches des cruautés horribles que ce Prince a fait exercer, quand ie me ré souuiens des recits funestes qu'on m'a fait, des actes d'hostilité qu'il a commandées, de la desolation des Villes, & des Villages, du viollement des femmes, & des filles, de la profanation des Eglises, sans respecter le Mystere Adorable de nos Autels, quand ie treuve icy depuis tantost huit iours que i'y suis ariué, les marques des traitemens Barbares que ce Prince a fait souffrir à tant de personnes innocentes; Mais quand ie songe au dessein furieux qu'il auoit entrepris de faire perir par le fer, & par le feu cette grande Ville, la commune patrie de tous les François, ie ne puis supporter que le Parlement auquel il doit conte de ses actions & de sa vie, le soit aller trouuer pour luy faire, avec vne bassesse indigne, vne espece de remerciement des maux horribles qu'il a causez. N'estoit ce pas afin qu'il fut libre de reuenir à Paris, & qu'on perdist le souuenir des mouuemens de hayne & d'aersion qu'on auoit conçeu si iustement contre luy? Falloit-il encor le receuoir avec pompe dans nos murailles, & qu'il y soit entré plus glorieux que s'il y fust entré par la brèche? Car qu'auroit-il fait autre chose d'as vne victoire sanglante, que de faire nager son cheual, pour vser de ses termes, dans le sang des Parisiens, & triompher ainsi de nos vies, de nos biens, & de nos corps? Mais toutes ces choses estoient suiettes par leur condition à l'Empire de la Fortune: nous pouuons perdre avec courage ces faux biens qui nous sont estrangers, & quand l'iniustice ou la violence nous les ostent, nous ne perdons rien qui soit à nous, selon les sentimens mesmes des Philosophes Payens.

Il n'y a que l'amour de la patrie & de la liberté auquel il n'est pas permis aux gens de bien de pouuoir renoncer, c'est vn bien qui nous appartient proprement, que l'vsurpation des tyrans ne nous peut raurir; & que la nature & la raison qui sont les deux puissances legitimes auxquelles nous deuons nos premiers respects, nous ont confirmée, comme vn deposit sacré qu'elles nous obligent de garder, & de deffendre iusques à la mort. Celuy qui par foiblesse ou par interest

3  
pert le desir de conseruer sa liberté, il manque en premier lieu par son pernicieux exemple, contre le deuoir qui l'attache à la société ciuille, il se trahit soy-mesme, & efface en quel que sorte ce rayon d'indépendance que Dieu a graué dans nos ames en nous formant à son Image, de ne recognoistre point de Souuerain sur la terre en la conduite de nostre raison, & de nos pensees.

Mais quand ceux qui sont establis dans le gouuernement d'un Estat pour estre les protecteurs de la liberté publique, s'abandonnent tous les premiers aux tyrans qui les veut opprimer: Quelle esperance peut-il rester de se pouuoir conseruer, si ceux qui en doiuent estre les plus fermes appuis, la vendent & la trahisse? Nous apprenons des Histoires que la puissance des Empereurs Romains ne seroit iamais montée au comble de l'iniolence où elle a esté, si la lâcheté du Senat n'eust fortifié par ses cōplimens infames les progresz de la tyrannie: Et surquoy il est important que les Officiers du Parlement fassent vne serieuse reflexion. Ils doiuent prendre garde que leur institution estant aussi ancienne que la Monarchie, ils sont les dépositaires des loix fondamentales de l'Estat, & sont obligez en leurs consciences, & par le deuoir de leurs charges, de s'opposer aux entreprises des Ministres & des Fauris, & de renoncer plustost à leurs dignitez que de souffrir que les loix soient violées. Il n'appartient pas à la verité à des personnes priuées d'examiner la conduite des Souuerains, mais pour ceux que la necessité de leur employ engage de veiller à la seureté des peuples. Qu'ils se souuiennent qu'ils respondront deuant Dieu de la negligence qu'ils y apportent, & que toutes les oppressions qui s'autorisent par leur tolerance criminelle leur seront quelque iour imputées. Si le Parlement eut fait quelque reflexion sur ces deuoirs; il n'auroit pas sans doute député vers Monsieur le Prince: car puisque ces marques d'honneur ne se rendent qu'à la qualité des personnes, ou bien à leur vertu; Il a esté desia obserué qu'il n'yauoit point d'exemple qui l'obligeast à cette ceremonie, puis qu'on ne

4

l'auoit iamais pratiquée enuers des Princes du Sang. D'ailleurs, le traitement cruel que Paris a receu de ce Prince, ne luy auoit pas merité cét honneur. Certes, il n'estoit pas iuste qu'il receut des tesmoignages de nostre amour, & de nostre estime, pour auoir entrepris de perdre la Ville Capitale du Royaume, que l'Histoire marquera sans doute avec vn reproche eternal contre sa memoire. Ouy, ce dessein furieux flestrit cette haute reputation qu'il auoit acquise, & comme la gloire des batailles gagnées se partage avec la conduite des Chefs, la valeur des soldats, & avec la fortune qui y preside le plus souuent, la posterité iugera sans doute des moyens & des qualitez de ce Prince, par l'action la plus remarquable de sa vie. Et quand elle verra que pendant la minorité de son Roy il a voulu ruiner Paris, qui est non seulement l'ornement, mais l'abregé de tout le Royaume, elle lira avec horreur vne entreprise si detestable, & considerera ce Prince comme vn Monstre, né pour la ruine & la desolation de son País.

Mais quelle honte fera-ce au Parlement, dont on sçait que le soing se doit employer à punir les violences publiques, d'auoir non seulement dissimulé par leur silence ce qui seroit encor tolerable pour le bien de la Paix, mais d'auoir honoré l'Autheur de tant de maux d'vne Deputation qui ne luy estoit point deuë, quand il seroit mesme reuenu tout couuert de Lauriers gagnés sur les anciens Ennemis de cette Couronne? n'est ce pas decerner le Triomphe à celuy qui n'a pas esté le vainqueur? mais le flambeau fatal d'vne guerre Ciuille qu'il auoit allumée, & cette prostitution ne marque elle pas la foiblesse d'vn corps qu'il falloit par prudence cacher à ceux qui ne cherchent que l'occasion d'abbattre ce qui luy reste d'authorité?

Les Peuples voisins loüoient autresfois le gouvernement de la Frâce, parce que la puissance Royale, disoient ils, y est temperée par l'authorité des Parlemens, lesquels encor bien qu'ils tirent leur pouuoir de celuy que le Roy leur communique, tout ainsi que les Astres empruntent leur lumiere de celle

celle du Soleil. Neantmoins on peut dire que comme les Philosophes nous enseignent que les Astres ont vne lumiere qui leur est propre, d'autant que la lumiere est vne qualite du Ciel. Les Parlemens aussi, & entre-autre celuy de Paris a vne autorite non participée selon les loix fondamentales de la Monarchie, soit parce qu'il a vn establissement aussi ancien que celuy de la Royauté, ainsi qu'il a esté desia obserué, soit enfin que les Roys luy ayent confié comme en depost le soin & la conseruation des loix, auxquelles ils ont bien voulu eux mesmes s'affuiettir à l'exemple de Dieu, qui dans la conduitte de l'Vniuers, selon la pensée d'vn Pere de l'Eglise, a commandé vne seule fois pour obeir tousiours.

Que si le Parlement doit apporter le temperament si necessaire aux entreprises continuelles des Ministres & des Favoris, qui abusent de la puissance Royale, ne luy peut on pas faire à present vn iuste reproche, qu'il pert par sa faute vn aduantage si vtile au public, & si glorieux à luy mesme? car encor qu'on ne doie pas peut estre approuver tout ce qu'il a fait depuis vn an, puis que l'on en reçoit si peu de fruit, & qu'il soit assez manifeste par l'euement & la lascheté honteuse de quelques vns que ceux qui ont fait le plus d'esclat dans la Compagnie, n'ont esté animez que par des interests de famille, & par des mouuemens de caprice, sans aucun dessein du bien public. Ceux qui estoient bien intentionnez deuoient songer qu'il falloit tousiours faire vne retraite honorable, & laisser la terreur, & la crainte à ceux qui les auoient attaquez: que le Parlement n'auoit pas fait ses derniers efforts, afin de retenir & d'empescher les Ministres de ne rien entreprendre de nouveau à l'aduenir.

Et tout au contraire, n'a-t'on pas veu des Conseillers de la Cour dans l'anti-chambre du Cardinal Mazarin se preser en foule pour luy demander pardon des choses qui s'estoient passées, & luy resmoigner le desplaisir qu'il leur restoit d'auoir esté gens de bien? Je ne me plains rant de ces actions priuées qui montrent bien à la verité la bassesse de

quelques particuliers; mais qu'il soit dit que le Parlement ait député vers Monsieur le Prince, que la posterité lise que Monsieur le Prince a receu compliment pour auoir assiegé Paris, desolé la campagne à dix lieues à la ronde, abandonné à l'insolence barbare des soldats estrangers, non seulement tant de femmes innocentes, mais le Sanctuaire mesme du Dieu viuant, qu'on a prophané par des sacrileges horribles; c'est ce que ie trouue insupportable à des François, qui estans nais libres par leur condition, deuroient plustost mourir que commettre ces lâchetéz:

Dauantage, com̃me les Princes ne souffrent ordinairement pour punition de leur excez, que la haine des peuples qu'ils affligent, qui est sans doute vne punition plus grande qu'ils ne pensent, s'ils y faisoient reflexion: Estoit-il iuste, mais estoit-il à propos de rendre à Monsieur le Prince cet honneur qu'il ne meritoit point? ne falloit il pas qu'il reconnust la faute qu'il auoit commise par les marques de nostre mespris & de nostre auersion?

Mais qui ne scait daillieurs les desseins ambitieux, que l'esprit de ce Prince medite depuis quelque temps, & la demande qu'il auoit faite, & qu'on luy auoit accordée, des places de Clermont, Stenay, & Lamers, en Souueraineté; ne fait-elle pas voir qu'il souffre avec quelque impatience la qualité de Subjet? Tous les Princes, disoit vn de nos Roys, aspirent à l'indépendance; de là naissent tant de remuemens & tant de guerres ciuiles que nous esprouons; & c'est pourquoy il est important de les abbaïsser, & qu'ils croient qu'il leur est impossible de faire reüssir leurs entreprises pernicieuses: Or comme le Parlement de Paris peut seul empescher les factions naissantes; il est de son deuoir, principalement dans la minorité du Roy, de ne plus souffrir qu'il s'esleue quelqu'un qui puisse faire vn party dans le Royaume, & il doit employer ses soins d'en ruiner tous les pretextes, & les causes mesmes les plus esloignées; & par cette raison, il est de la prudente du Parlement de tesmoigner courage & fermeté à vn Prince, qui a fait voir par cette derniere entreprise que

son esprit remuant n'en demeurera pas là, & que c'est vn fleau que Dieu nous prepare pour affliger ce Royaume.

Mais la derniere, & la plus importante raison pour laquelle le Parlemta eût tort de faire cette Deputation, & que c'est eſtrange abbaiffement qui n'eſtoit pas d'ailleurs neceſſaire, confirme en premier lieu les ſentimens des Peuples, dans le mauuais bruit qu'on a fait courir que les Deputez du Parlemta auoient eſté corrompus dans les negotiations de la Paix, & qu'ils ont plié dans vn temps où il y auoit ſuject deſperer quelque ſoulagement dans les miſeres publiques, ſoit par l'acheminement de la Paix generale qui nous eſtoit offerte, ſoit par le changement du Miniſteriat, qui eſtoit vn point ſur lequel il ſemble qu'il ne falloit point conclure. Or comme la fin perpetuelle des Miniſtres a eſté de deſ-vnir les Peuples dans les Parlemta, ils ne manquent pas ſans doute de profiter de cette occaſion, & comme ils ſe perſuadent auoir ſuject d'abbattre leur authorité, & de reſtablir ce gouuernement abſolu qu'ils ont pratiqué depuis quelque années. Je ne doute pas qu'ils ne reprennent bien toſt leurs conſeils violens, & que la baſſeſſe de cœur qu'ils ont recognuë par cette Deputation, ne leur donne eſperance de pouoir ruyner facilement cette Compagnie qui les auoit retenu iuſques icy dans les bornes de quelque moderation.

Il n'eſt pas tres-difficile de conceuoir ce qu'ils feront, parce qu'ils ont deſ-ja entrepris: on a veü trois iours apres la publication de la Paix vn Arreſt du Conſeil d'Enhaut euoquer les appellations comme d'abus, & caſſer vn Arreſt du Parlemta qui en auoit retenu la cognoiſſance. On a deſ-ja veü les Commiſſions Souueraines de l'Hoſtel reſtablies. On entend tous les iours les plaintes des cruautés horribles, que les gens de Guerre commettent dans les pays du Mayne, & d'Anjou, & aux enuirs de Sens, pour s'eſtre declarez en faueur de Paris & du Parlemta; ce qui eſt manifeſtement violer la derniere Declaration. Et cependant le Parlemta eſt dans le ſilence, & ſouffre vne extreme ingratitude qu'on

mal-traite ceux qui ont attiré sur eux les maux qu'on leur fait endurer pour auoir embrassé sa querelle. Il permet que l'on viole à ses yeux les articles d'une Paix si solemnellement iurée, & il se persuade cependant que la tempeste ne retombera pas dessus luy, comme si les Ministres ne conseruoient pas dans leur cœur vne haine enragée contre vne Compagnie qui est capable d'estre vn obstacle perpetuel à leur dessein, & qui les auroit perdus en cette derniere occasion, si elle eust poussé avec vigueur le conseil qu'elle auoit si genereusement projecté. C'est dailleurs vn aueuglement prodigieux, que de s'imaginer que quand la tyrannie des Ministres sera establie, qu'ils ne se ressouuiennent plus que le Parlement a eû des Princes Generaux d'armée, qui ont commandé sous ses Ordres, car outre que s'il faut iuger de l'aduenir par le passé, nous auons veu que les Ministres ne sont pas si sages pour oublier leurs ressentimens de vengeance qu'ils ont desja de la peine de dissimuler, (ce qui fait voir en passant la foiblesse de leur esprit, & de leur conduite d'estre touchés des passions vulgaires) dont celuy qui se mesle du gouvernement doit estre exempt selon les regles de la Politique.

Mais quand les Ministres oublieroient le passé, ce que ie ne crois pas, c'est encor vne remarque fondée sur des exemples des histoires anciennes que le gouvernement violent & tyrannique, exerce ses premiers efforts sur ceux qui luy sont plus proches, & qui ont plus de droit & de pouuoir de luy resister. La raison est, que cette sorte de gouvernement ne se peut establiir parfaitement, tant qu'il reste quelqu'un qui a droit de resister au progrez du mal, parce que cette puissance illegitime est retardée ou par la pudeur, ou par la crainte, qu'elle ne le destruisse par des entreprises trop hardies. C'est donc pour cela qu'elle n'a point de sujet de souffrir qu'il y ait quelque obstacle qu'on puisse opposer à ses excez.

Qui peut douter donc apres cela, qu'en fort peu de temps le Parlement ne soit l'object de la persecution des Ministres, & qu'ayant destaché les peuples, s'il leur est possible, de l'a-  
mour



9  
mour & de l'vniõ parfaite qu'ils ont iusques icy gardée avec cét illustre Corps, qu'ils n'en abbattent l'autorité, ou par la prescription de tous les gens de bien, ou par quelque creation nouvelle, comme on commence desia de nous en menasser. Que si cela arriue, qui ne void qu'il ne restera plus de rempart pour la liberté publique? qu'il n'y aura plus d'azile qui soit inuolable pour conseruer les innocens, & les opprimer? que les Prouinces seront de nouueau exposées à l'auuidité insatiable des Partisans. En vain on reclamera l'autorité des Loix, elles seront trop impuissantes pour secourir les foibles, & l'honneur des femmes, la pudicité des Vierges, nos biens & nos vies, seront la proye du Tyran qui s'éleue, & des complices qui fauorisent ses desseins.

Il ne faut point douter que toutes ces choses n'arriuent, si le Parlement est vne fois opprimé; Et quand ie songe à cette lâche Deputation; il me semble desia qu'elles sõt arriuées; mais d'autre-part, lors que ie fais reflexion que cette Deputation n'a pas esté l'ouurage de tout le Parlement, que le plus grand nombre y a contredit, & que la plus-part des Enquestes, & des deux Chambres des Requestes du Palais, ont refusé genereusement de deputer. Quand ie me ressouuiens que ce n'a pas tant esté vne Deputation du Parlement de Paris, qu'vne Caballe formée de quelques particuliers, corrompus, timides, esclaués, & despendans de la Cour, ie sens mes esperances renaistre, & ie me fortifie dans cette creance, qu'il reste encor des gens de bien dans la Compagnie, qui n'ont pas flechy le genoüil deuant Baal, & qu'on n'a pas veu à Saint Germain, aller à l'adoration infame du Cardinal; que le plus grand nombre aime le public, & ne souffrira point que la liberté soit opprimée. On ne peut pas leur reprocher la Paix qu'ils ont consentie, elle estoit en quelque façon necessaire pour le bien de l'Estat & de Paris, & pour ne pas tomber dans la puissance de quelques Generaux qui ont trahy vne si bonne cause, par les intelligences secretes qu'ils ont tousiours conseruée avec la Cour, par le mauuais vsage, pour ne pas dire honteux, ou le larcin de nos deniers,

& par la lâcheté d'auoir laissé prendre tous nos postes sans résistance.

Qu'on ne reproche donc point au Parlement vne Paix qu'il a creü nécessaire. Il faut que les peuples se confient à la protection de cette Compagnie Illustre, qui est disposée plus que iamais de s'opposer avec vigueur, aux entreprises des Ministres, qui n'a autre but dans ses conseils que le soulagement des peuples, & qui faisant gloire de mespriser ses propres interests, ne sera point diuertie d'vne si iuste resolution, ny par la foiblesse des Chefs, ny par la corruption des pensionnaires, ny par la crainte de perdre leurs Charges & leurs emplois. C'est à quoy le Parlement se trouue engagé par le zele du bien public, par la necessité de son institution, par l'exemple de ses predecesseurs, & par le deuoir de la dignité de la Compagnie qui se trouue si fort engagée.

Et vous, Prince mal heureux, qui estiez n'agueres l'object de nos plus cheres affections, & pour qui nous auons fait tant de vœux & tant de prieres, & qui estant à present le sujet de nos haynes les plus mortelles, que nous regardons comme nostre ennemy irreconciliable, & comme le fleau dont Dieu menasse encor ce Royaume; ne tirez point de vanités, s'il vous plaist, de cette Deputation qui vous flatte, ce n'est point vne Deputation du Parlement, puis qu'elle n'a esté, ny deliberée, ny arrestée par l'aduis de la Compagnie, c'est vne visite de quelque particuliers, & qui vous est plus iniurieuse qu'elle ne vous est honorable, puis que la plus saine partie du Parlement a resisté avec courage à vn abbaiffement si honteux, mais sçachez que vous estes hay de tous les François, que vostre nom est en abomination dans les Prouinces, & que les Parisiens ne vous voyent qu'avec mépris, & vne horreur secrette qui produira en temps & lieu des effets plus estranges que vous ne pensez pas. N'est-ce point vne punition visible de Dieu sur les desordres de vôtrevie, & ces impietés sacrileges, dont vous estes coupable, qu'ayant pû estre arbitre à vostre retour de Flandres des differends du Parlement & du Ministeriat, ayant pû decider

glorieusement vne querelle si importãte, par l'authorité que le succez de vos armes vous auoit acquise dans les esprits des vns & des autres, vous auez par vn aueuglement prodigieux choisi le plus mauuais party, & au lieu d'aspirer à la gloire du liberateur de la France, au lieu de vous maintenir dans l'amour des Peuples en procurant quelque addoucissement à leur misere, vous auez protegé vn Estranger, seruy d'instrument à sa vengeance, & entrepris de ruyner vostre patrie, si Dieu n'eust dissipé par sa prouidence la rage & la fureur de vos conseils. Mais prenez garde qu'il n'exerce encor sur vous des chastimens plus rigoureux, le temps viendra sans doute, que vous aurez besoin de reclamer la protection du Parlement que vous auez voulu opprimer, & le premier Fauory nous vëgera des maux & des cruautés que vous auez causées. Ce sera lors que vous implorerez en vain l'ordonnance de la seureté publique que vous auez violée, & ce Peuple innocent que vous auez voulu faire perir par la faim, serira de vostre disgrace, & escouterà avec ioye, ou tout au moins avec indifferance, la nouuelle de vostre prison, & le traictement rigoureux que l'on vous fera ressentir.

F I N.



